



Bordeaux, le 7 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État soutient les actions de développement économique de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat

L'État, à travers le dispositif DEVECO, apporte un soutien financier aux actions de développement économique du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat. Ce dispositif donne lieu à des conventions annuelles conclues entre les Chambres régionales de métiers et de l'artisanat et les préfets de Région.

En Nouvelle-Aquitaine, le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat, a relevé le défi, cette année pour la première fois, de mettre en place un programme d'actions à l'échelle des 12 départements qui sera coordonné par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Ce travail est le résultat d'un partage et d'une co-construction impliquant toutes les entités du réseau et les services de l'Etat (Direccte) qui a permis d'identifier les **deux actions inscrites à la convention** signée par le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat et le préfet de région Nouvelle-Aquitaine :

- La sécurisation des projets de transmission ou reprise d'entreprise

Pour l'Etat, il s'agit de décliner en région la politique nationale pilotée par le « Réseau Transmettre et Reprendre ». Les chambres de métiers et de l'artisanat mettent en œuvre des actions de sensibilisation à la transmission reprise (semaine de la transmission, villages de la reprise, etc), des diagnostics-évaluation des entreprises à céder et des accompagnements des projets de reprise. L'enjeu est majeur puisque 27 % des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans et 19 % plus de 58 ans.

- Le soutien aux filières artisanales

Ce sont les activités des métiers de bouche qui sont plus particulièrement ciblées par ces actions qui visent à améliorer leur compétitivité. Outre l'accompagnement des projets de développement des entreprises, les chambres de métiers et de l'artisanat mettent en place des actions de valorisation et de promotion : concours Crème des Pâtisseries, Artisans Gourmands, Saveurs Artisanes.

Au total, **4 600 entreprises ou porteurs de projet bénéficieront des actions mises en place** par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, dont 2000 dans le cadre d'accompagnements individuels. **Le soutien financier de l'Etat pour ce programme s'élève à 423 822€ pour l'année 2016.**